



COMMISSION EUROPÉENNE
Représentation à Marseille

Intégration des Roms: premières conclusions de la task force (commission spéciale) sur les Roms et rapport sur l'inclusion sociale

L'intégration socioéconomique de la population rom occupe une place de choix dans l'agenda de l'Union européenne. La Commission européenne a mis sur pied une task-force interne en septembre dernier, chargée d'évaluer l'utilisation des fonds de l'UE par les États membres ([IP/10/1097](#)). Cette task-force a fait part de ses premières conclusions le 21 décembre, soulignant que si les fonds de l'UE constituent un levier majeur pour l'intégration des Roms, des goulets d'étranglement situés aux niveaux national, régional et local empêchent les États membres d'en faire pleinement usage. La taskforce sur les Roms poursuivra ses travaux en vue de recenser des moyens concrets d'utiliser les fonds efficacement. Ses résultats s'inscriront dans un cadre de l'UE en faveur de stratégies nationales d'intégration des Roms dans les États membres, que la Commission présentera au printemps 2011. Une nouvelle étude, publiée par la Commission, a analysé les mesures prises par 18 pays de l'UE en vue d'intégrer les Roms et a relevé plusieurs stratégies fructueuses. Cette étude indique que les politiques et projets intégrés s'attaquant aux causes multiples de l'exclusion sociale constituent les moyens les plus efficaces pour améliorer la situation des Roms en Europe.

Premières conclusions de la task-force sur les Roms

La création de la taskforce sur les Roms fait suite à une proposition de Viviane Reding, viceprésidente de la Commission, de Lázló Andor, commissaire chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, et de Cecilia Malmström, commissaire chargée des affaires intérieures ([IP/10/1097](#)). La taskforce a envoyé un questionnaire aux 27 États membres, les interrogeant sur l'utilisation qu'ils font des moyens financiers dégagés par l'UE pour remédier à la situation de la population rom. Les réponses communiquées par les États membres comportaient soit des données très diverses et impossibles à comparer, soit des données très limitées, voire pas de données du tout. Aussi les auteurs de l'enquête ne disposaient-ils pas de suffisamment d'informations pour tirer des conclusions générales.

Il ressort de conclusions préliminaires que les États membres n'utilisent pas correctement les fonds de l'UE. Des points faibles sont relevés au niveau de l'élaboration de stratégies adéquates et de mesures spécifiques visant à remédier aux problèmes auxquels la population rom est confrontée. Leur mise en œuvre au niveau national pose problème en raison du manque tant de savoir-faire que de capacités administratives pour absorber les fonds de l'UE. Sont également épinglées dans le rapport des lacunes concernant le cofinancement national, ainsi que la participation insuffisante de la société civile et des communautés roms elles-mêmes.

Les États membres assurent ensemble la gestion de la majeure partie des fonds de l'UE qui peuvent être alloués en faveur de l'intégration des Roms, notamment dans le cadre du Fonds social européen (FSE), du Fonds européen de développement régional (FEDER) et, dans une moindre mesure, du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). En mai 2010, l'UE a autorisé l'utilisation de fonds régionaux européens pour améliorer les conditions de logement des populations marginalisées dans les zones rurales ([IP/10/589](#)). Comme de coutume avec les fonds de l'UE, c'est aux États membres et autorités de gestion qu'il incombe de soumettre des projets viables, et non à la Commission européenne (voir également [MEMO/10/383](#)).

Prochaines étapes

La taskforce sur les Roms va maintenant s'atteler à étudier les moyens d'améliorer concrètement l'efficacité de l'utilisation des fonds de l'UE dans les États membres. Ces approches alimenteront un cadre de l'UE pour l'établissement de stratégies nationales d'intégration des Roms, que la Commission compte adopter au printemps 2011.

Nouvelle étude sur les projets des États membres en matière d'intégration des Roms

L'étude publiée le 21 décembre – demandée par la Commission – révèle que ce sont les stratégies intégrées s'attaquant aux causes multiples de l'exclusion sociale des Roms qui donnent les meilleurs résultats. Une

ferme volonté politique s'impose également. Sur les dix-huit pays étudiés, sept ont adopté des stratégies nationales intégrées en faveur de l'inclusion des Roms, dont la mise en œuvre manque cependant parfois de cohérence. Parmi les facteurs de réussite figurent notamment:

- une **coordination efficace** des politiques au sein des gouvernements nationaux et entre les niveaux national, régional et local – comme les mécanismes de coordination nationaux mis en place en **Espagne** et la stratégie nationale pour les Roms en **Hongrie**;
- des **programmes durables**, dotés de budgets pluriannuels fiables garantissant la continuité des résultats – comme le programme de formation ACCEDER qui, malgré un lancement à titre provisoire, a permis à 25 000 personnes de trouver un travail, sur une période de 9 ans et en 48 endroits répartis dans toute l'**Espagne**;
- une **participation et une consultation effectives** des Roms dans le cadre des efforts d'intégration – l'**Autriche** et l'**Irlande** ont créé des organes consultatifs nationaux chargés de consulter les Roms et les gens du voyage au sujet des initiatives gouvernementales, tandis que le parlement **roumain** compte un député qui représente les communautés roms et que toutes les municipalités **slovènes** accueillant des Roms ont au moins un conseiller chargé des questions liées à cette communauté;
- **des données fiables et une évaluation** des résultats, telles les initiatives de la **Slovaquie** pour étudier les conditions de vie des Roms et des gens du voyage, ainsi que leurs besoins en matière de santé.

Contexte

Le Centre européen pour les droits des Roms (European Roma Rights Centre – ERRC) et le Fonds pour l'éducation des Roms (Roma Education Fund – REF) ont réalisé l'étude comparative, dans le cadre de laquelle ils ont examiné les mesures prises pour améliorer la situation des Roms dans 18 États membres de l'UE comptant une importante population rom: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède. Les auteurs de cette étude se sont penchés sur les réussites parmi les actions qui visent à améliorer la situation des Roms dans les domaines des politiques de lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité de traitement, de l'enseignement, de l'emploi et de la formation, des services de soins de santé, du logement et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Une grande part de la population rom de l'UE est touchée d'une manière disproportionnée par le chômage, l'extrême pauvreté, de mauvaises conditions de logement, des normes sanitaires peu élevées et un accès difficile à l'éducation. L'Union européenne a rappelé en 2007 que si l'intégration socioéconomique des communautés roms défavorisées incombe en premier lieu à chaque État membre, l'UE a elle aussi un rôle à jouer. Le Conseil a, dans une série de conclusions, approuvé le constat posé par la Commission (dans les communications de 2008 et de 2010, voir [IP/10/407](#) et [MEMO/10/121](#)), à savoir qu'il convient de redoubler d'efforts pour appliquer le cadre européen de coordination législative, financière et politique à la promotion de l'inclusion des Roms.

La Commission se servira des conclusions communiquées par la taskforce sur les Roms concernant l'utilisation des fonds de l'UE et de l'étude comparative des mesures nationales en faveur de l'intégration des Roms dans le cadre de ses futurs travaux, menés en association avec les États membres, visant à intégrer pleinement les quelque 10 à 12 millions de Roms que compte l'UE.

Pour de plus amples informations

Étude sur les mesures destinées à améliorer l'incidence des politiques, programmes et projets pour l'inclusion sociale et contre la discrimination des Roms dans l'UE : <http://ec.europa.eu/roms>

Les Roms dans l'UE: questions et réponses – [MEMO/10/383](#)

Page d'accueil de Viviane Reding, viceprésidente et commissaire chargée de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté: http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/reding/index_fr.htm